

Objektyp: **Corrections**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les rapports entre les instructeurs sont très agréables, l'esprit de l'école est excellent. M. le colonel Letter la dirige avec autant de tact que de savoir.

En exécution des décisions fédérales sur l'introduction du *fusil de chasseur*, le Département militaire fédéral a passé des conventions avec des fabriques d'armes. Les livraisons ont déjà commencé et l'on espère recevoir dans le courant de l'année, mois par mois, 300 fusils, soit 3000 en 10 mois. Le prix du fusil sera de 60 à 65 fr. Le Conseil fédéral a ouvert à cet effet à son département militaire un crédit de 60,000 fr.

(Bund.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a décidé, le 23 février, d'envoyer à l'école d'application qui aura lieu à Thoun du 17 juin au 3 juillet, le bataillon n° 26 (2^{me} cantonal), commandant Morier. Ce bataillon est composé comme suit : Etat-major, chasseurs de droite, mousquetaires n° 1 et 2 du 2^e arrondissement, mousquetaires n° 3 et 4 et chasseurs de gauche du 1^{er} arrondissement.

— La commission législative militaire s'est réunie lundi.

APPEL

ADRESSÉ A MESSIEURS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Du choc des idées jaillit la lumière.

Le Conseil fédéral vient de nommer plusieurs commissions destinées à perfectionner notre système militaire suisse.

L'une de ces commissions doit s'occuper spécialement de la révision de l'administration militaire en général.

Chacun comprend l'importance d'un travail qui, par ses effets, peut exercer une grande influence sur l'avenir de l'organisation et, partant, sur l'esprit militaire dans notre patrie.

Pénétré de l'importance et de l'étendue de la tâche qui lui est confiée, le président de la commission a demandé au Département militaire suisse, dont cette commission relève, l'autorisation d'associer à son œuvre tous les officiers de l'armée fédérale et spécialement ceux qui, par leur spécialité, par leur étude des questions administratives et par leur expérience, peuvent lui offrir le secours de leurs lumières.

C'est dans ce but qu'un concours est ouvert jusqu'au 25 mars prochain. La commission accueillera avec empressement et reconnaissance les travaux qui lui seront adressés. Elle recommande à messieurs les officiers qui voudront bien répondre à son appel :

a) De préciser clairement les lacunes, les imperfections et les retranchements que devrait subir le règlement général actuel ;

b) En ce qui concerne la comptabilité militaire, d'accompagner les travaux présentés de formulaires explicatifs ;

c) D'exposer les motifs qui rendent désirables les changements proposés.

En remerciant d'avance ceux de nos frères d'armes qui répondront à notre appel, nous leur présentons nos salutations patriotiques.

Aigle, le 16 février 1858.

F. KILIAN, commandant,
*président de la commission chargée de la révision
de l'administration militaire.*

Adresser les travaux au président de la commission, à Aigle.

ERRATUM. Dans le sommaire de notre précédent numéro lire *Mémoires de Rösselet*, au lieu de *Mémoire* sur Rösselet.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.